

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie
et l'Intercom de la Vire au Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250522-D2025-5-3-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025

Entre les soussignés :

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie,

L'Atrium – 115 boulevard de l'Europe – 76100 Rouen,
représentée par M. Hervé Morin, Président du conseil d'administration,
ci-après désignée par « l'Agence »,

ET

L'Intercom de la Vire au Noireau

Adresse : 20 rue d'Aignaux, 14500 Vire
représentée par Madame Catherine Gourney-Leconte, Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau
ci-après désignée par « EPCI »,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers en date du 24 avril 2020, approuvant la conclusion d'accords de partenariat avec des acteurs publics ou privés, actifs dans les champs de l'orientation et de l'information métiers, et autorisant le président à signer les conventions afférentes,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'EPCI, en date du 22 mai 2025, autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

Préambule :

La Région Normandie a mandaté, au 1^{er} janvier 2020, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, comme nouvel établissement public pour déclinier sur l'ensemble de son territoire sa compétence complémentaire en matière d'information sur les métiers et d'orientation professionnelle issue de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son parcours professionnel.

A ce titre, l'Agence a pour missions :

- **D'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations**, ainsi que sur la **mixité des métiers et l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis, des étudiants ainsi que des adultes, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.
- **De coordonner et d'animer les acteurs de l'information et de l'orientation** sur le territoire normand.
- **De mobiliser les entreprises et les partenaires économiques** autour de la connaissance des métiers en Normandie.

Au vu de leurs compétences respectives, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau souhaitent **agir ensemble pour le développement et l'information sur les métiers auprès d'un large public.**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements des deux parties, dans le cadre du partenariat mis en œuvre.

Le cas échéant, des engagements financiers entre les partenaires pour des actions spécifiques feront l'objet d'une convention particulière.

Cette convention vient compléter les actions déjà engagées entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie et la Communauté de Communes de Pré Bocage Intercom.

ARTICLE 2 : Modalités et organisation du partenariat

2.1 - Engagements des partenaires

L'Agence s'engage à :

- ✓ Animer le RésO'Pro au local, notamment dans le cadre de réunions liées au SPRO. Le RésO'Pro est un réseau d'acteurs de l'orientation et de l'information métiers qui anime sur les territoires des dynamiques partenariales, capables de déployer un socle de services homogènes d'informations et de conseils pour tous les publics : jeunes scolarisés ou en rupture de parcours, familles, étudiants, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi.
- ✓ Valoriser les formations/dispositifs existants sur le territoire, afin, notamment, de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.
- ✓ Valoriser les formations en alternance
- ✓ Valoriser le thème de la mixité dans la cadre de la promotion des métiers.
- ✓ Proposer à l'EPCL de s'associer aux actions que l'agence et ses partenaires déploient sur son territoire.

- ✓ Promouvoir les métiers, notamment ceux en tension du territoire, comme par exemple :
 - **Les métiers du service et de l'aide à la personne, de la santé et du social :** Monter un groupe de travail avec les entreprises du secteur et partenaires (CCAS...) afin de proposer des actions sur le territoire comme par exemple les « café du médico-social ».
 - **Les métiers de l'industrie :** Lors de la semaine de l'industrie organiser des actions en valorisant des entreprises et des établissements du territoire et les prolonger sur d'autres périodes.
 - **Les métiers bâtiment :** Les coulisses du Bâtiment avec des actions menées sur cette période mais également tout au long de l'année. Les partenaires ciblés sont la FFB du Calvados, le GEIQ BTP, la CAPEB et le CFA du bâtiment.
 - **Les métiers de l'agriculture :** En organisant des actions de découverte des métiers par la visite d'exploitations agricoles et découverte des formations possibles sur le territoire
 - **Les métiers de la fonction publique :** Promotion de la fabrique de compétence auprès des mairies de l'EPCI.
- Autres secteurs/filières** pour lesquels des actions/événements sont à construire, à pérenniser et renforcer, pilotés par les acteurs locaux, avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers en appui éventuel :
 - Les métiers du transport.
 - Les métiers de la mode et du textile.
 - Les métiers de la Défense et de la sécurité.
 - Les métiers du tourisme et de l'artisanat.
- ✓ Mettre à disposition des outils d'information des services de l'Agence (Totem, Flyers, autres, etc.).
- ✓ Mettre à disposition, gratuitement, les outils ludiques de l'Agence pour promouvoir les métiers lors de la mise en place d'événements et auprès des différents services de l'EPCI. Ces outils développés par l'Agence pourront être mobilisés avec l'EPCI pour des actions spécifiques.
- ✓ Valoriser les actions de formations professionnelles initiales mises en place sur le territoire de l'EPCI, notamment lorsqu'elles rencontrent des difficultés d'attractivité et sont identifiées comme pertinentes sur des métiers en tension.
- ✓ Favoriser la mise en relation entre les acteurs économiques et les jeunes scolarisés (stages, visites d'entreprises, intervention devant les élèves ...), valoriser des parcours métiers, notamment au travers de la mobilisation de la plateforme Destination Métier.
- ✓ Proposer des actions d'information auprès du grand public (familles, parents, Missions Locales, etc.).

- ✓ Communiquer sur les événements du territoire de l'EPCI sur le thème de l'emploi, formation et orientation (agenda Parcours métiers).

L'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à :

- ✓ Participer aux réunions du RésO'Pro animées par un coordonnateur de l'Agence sur le territoire et veiller à la mise en œuvre du plan d'actions qui en découle au titre du SPRO. Envisager de concert des actions complémentaires ou coconstruites avec celles produites par l'Agence.
- ✓ Communiquer à l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers les événements programmés sur le territoire de l'EPCI en lien avec les thématiques de la découverte des métiers et de l'orientation.
- ✓ Promouvoir les actions de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers programmées sur le territoire de l'EPCI en lien avec les thématiques de la découverte des métiers et de l'orientation.
- ✓ Désigner un ou des référent(s) au titre de l'EPCI auprès des coordonnateurs territoriaux de l'Agence.
- ✓ Être facilitateur pour les coordonnateurs territoriaux pour leur mise en relation avec les acteurs locaux, dont les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation.
- ✓ Permettre aux acteurs économiques de participer aux actions de l'Agence et de bénéficier des outils en communiquant sur leur existence.
- ✓ Promouvoir La Fabrique des compétences et sa plateforme numérique Destination Métier, comme outil de rapprochement des professionnels avec les publics en démarche d'orientation.
 - L'EPCI s'engage à accompagner l'Agence pour développer son réseau d'ambassadeurs et de lieux de stages d'immersion et/ou professionnels sur la plateforme Destination Métiers, voire faciliter la signature de charte du dispositif la Fabrique des Compétences.
 - L'EPCI s'engage à être signataire de la charte et promouvoir les métiers de la collectivité au travers de la désignation d'ambassadeurs métier et/ou la diffusion de stages de découverte ou professionnels sur la plateforme Destination Métier.

2.2 - Suivi et évaluation du partenariat

Les partenaires organiseront ensemble le suivi et l'évaluation des actions découlant de la présente convention. Ils se réuniront à cet effet au moins une fois par an.

Chaque partenaire désignera un référent en charge d'évaluer en continu les actions menées dans le cadre du partenariat. Un rapport d'évaluation sera établi chaque année.

2.3 - Promotion du partenariat

Les parties feront la promotion des actions menées dans le cadre du partenariat, notamment dans leurs supports et outils de communication respectifs.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature. Elle pourra être reconduite, pour une durée de 3 ans, sur décision expresse des partenaires.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4 : Résiliation

La résiliation de la convention peut être prononcée :

- avant le terme fixé à l'article 3, à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous couvert de leurs instances de gouvernance ;
- en cas de dissolution de l'une ou l'autre des parties ;
- de plein droit, en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations, telles que définies dans la présente convention, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans un délai de 15 jours.

ARTICLE 5 : Règlement des litiges

Les signataires s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation de la convention, les signataires s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Fait à....., en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la Région Normandie

La Présidente de l'Intercom de la Vire
au Noireau,

Hervé MORIN

Catherine GOURNEY-LECONTE